



Droit des descendants directs

Par **sassanico**, le **12/11/2009** à **10:45**

Bonjour, je suis issue d'une fratrie de 3 enfants d'un premier mariage entre mes parents, ceux-ci ont été mariés durant neuf ans, ce mariage a été dissout en 1993.

Mon père a refait sa vie en 1997, il s'est marié en 1998 et a eu une petite fille avec cette personne.

Il nous a malheureusement quittés en Avril 2008, et je voulais savoir si moi ainsi que mon frère et ma sœur pouvons prétendre à des droits ?

Cette femme vend tout ce qui lui appartenait je parle donc des meubles et autres meubles achetés en commun durant ce mariage !

Nous n'avons rien hérité de sa part et je me demande si c'est normal on a l'impression d'être des étrangers !

Je vous remercie de bien vouloir me répondre car je ne sais pas où m'adresser ni quelles démarches suivre.